

COVID19 ET FERMETURES D'ÉCOLES, QUE FAIRE ?

Avec la recrudescence des cas de COVID-19, les fermetures de classes, d'écoles, se multiplient sur l'ensemble du territoire français.



L'impact est alors immédiat pour les salariés ne pouvant trouver de moyen de garde pour leur enfant, obligés alors de les garder à leur domicile.

Le problème devient potentiellement plus complexe car ces salariés peuvent avoir contracté le virus.

Pour le gouvernement, depuis le mercredi 9 septembre, la solution est claire, le télétravail doit être appliqué pour ceux qui y sont éligibles, pour les autres, ils seront placés en situation d'activité partielle.



La CFE-CGC demande que les directives gouvernementales soient appliquées au plus tôt et sans ambiguïté.

La gestion au cas par cas ne peut être la règle car elle est une source de stress supplémentaire dans une période qui n'en nécessite pas plus.

La CFE-CGC rappelle que notre accord télétravail permet de répondre à ces situations.